

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 75-152 du 15 Juillet 1975

portant nomination des Représentants de
l'Etat au Conseil d'Administration de
l'Union Dahoméenne de Transit et de Con-
signation (U.DA.TRA.C.) -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU l'Ordonnance n°75-1 du 17 janvier 1975, instituant au profit des
nationaux dahoméens le monopole du transit ;
VU l'Ordonnance n°75-31 du 24 juin 1975, instituant au profit de l'Etat
le monopole des opérations de consignation ;
VU le Décret n°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouverne-
ment et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services ratta-
chés à la Présidence de la République et fixant les attributions des
membres du Gouvernement ;
VU le Décret n°75-136 du 24 juin 1975 portant approbation des Statuts de
l'Union Dahoméenne de Transit et de Consignation (U.DA.TRA.C.), notam-
ment en son article 11 ;
SUR proposition du Ministre des Travaux Publics, Transports, Postes et
Télécommunications ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont nommés représentants de l'Etat au Conseil d'Administration
de l'Union Dahoméenne de Transit et de Consignation, les personnes désignées ci-
après :

- Camarade CAPO-CHICHI Gratien, Commissaire du Gouvernement aux opérations
de Transit ;
- Camarade ABDOULAYE Malam Idi, Directeur Général Adjoint de la Société
Dahoméenne de Banque ;
- Camarade BALLEY Janvier, Directeur Général de la SONATRAC ;
- Camarade BANKOLE Alexis, Directeur Adjoint des Impôts ;
- Camarade GANDJI Cyriaque, Chef du Bureau des Douanes-Port ;
- Camarade AHYI Désiré, Agent Comptable de l'O.C.D.N. ;

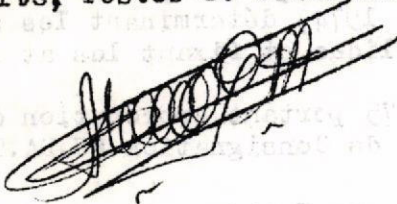
Article 2.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera. / -

Fait à COTONOU, le 15 Juillet 1975

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Travaux Publics,
Transports, Postes et Télécommunications,


Capitaine Léopold AHOUEYA

AMPLIATIONS : PR 10 - SGG 4 - CNR 10 -
Intéressés 6 - MTPTPT 6 - Ministères 12 -
Cab/Mil 4 - UDATRAC 8 - SDB 1 - DI 1 -
SONATRAC 1 - Douanes-Port 1 - OCDN 1 -
MEPT 6 - MF 6 - IAA-DCCT-IGF-CNI 4 -
Gde Chanc. 1 - JORD 1 - DEP-DGAJL-INSAE 6
DGM 13 - UDATRAC 8 - Ch. Com. 4 -